



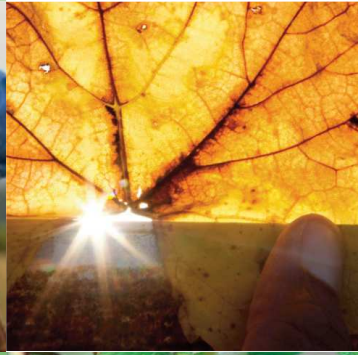
**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Rapport d'activité 2020



Sommaire

Editorial	2
La Bourgogne-Franche-Comté en chiffres	3
Une crise du Covid-19 avec des conséquences économiques et organisationnelles	5
Une troisième année de sécheresse consécutive avec des conséquences sur les court et moyen termes	9
Des crises sanitaires à gérer mais aussi à prévenir	12
Un nécessaire maintien des activités de contrôles officiels	17
Le déploiement de politiques incitatives au niveau régional	20
Encourager les jeunes à s'orienter vers les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	23
La DRAAF BFC, des femmes et des hommes : les chiffres de l'année 2020	25
Annexes: aides attribuées aux filières agricoles et agro-alimentaires	26
Glossaire	31



EDITORIAL



Marie-Jeanne FOTRE MULLER
Directrice régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

La DRAAF, direction régionale portant les politiques du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation en région Bourgogne Franche-Comté, est au coeur d'enjeux économiques, environnementaux et sociétaux majeurs.

La crise sanitaire de la Covid a marqué l'année 2020 avec un bouleversement profond de nos modes de fonctionnement. Grâce à l'engagement de ses agents et à la qualité de nos interactions avec nos différents interlocuteurs, la DRAAF a continué d'assurer ses missions de façon adaptée pendant les différentes phases de confinement, tout en s'investissant sur des sujets liés à la crise (accompagnement des filières, des établissements d'enseignement agricole dans la formation en distanciel, etc...). Un effort important a été fait pour sécuriser les opérations de terrain (contrôles, inspections, surveillance,...) afin de maintenir ses missions essentielles apportant des garanties de haut niveau de sécurité sanitaire vis-à-vis des citoyens, consommateurs, partenaires commerciaux.

En 2020, la région Bourgogne Franche Comté a été marquée pour la troisième année consécutive par la sécheresse. L'ensemble des services de l'État s'est mobilisé pour répondre aux besoins à court terme de trésorerie des exploitants, tout en engageant avec les organisations professionnelles une réflexion sur les pistes d'adaptation à la raréfaction de la ressource en eau pour les différentes filières agricoles, sur la base de données objectivées. Par ailleurs, depuis quelques années, la filière forêt-bois est très fortement touchée par différentes crises sanitaires (dépérissement du hêtre, scolytes sur épicéa) justifiant la mise en place d'aides exceptionnelles.

Au delà de ces crises, qui ont fortement mobilisé l'ensemble des équipes, la DRAAF a poursuivi la déclinaison locale des politiques incitatives portées par le ministère en charge de l'agriculture, s'agissant de développement des pratiques d'agro-écologie, du renforcement d'une alimentation territorialisée et durable, de la gestion durable des forêts conciliant enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. La DRAAF se mobilise par ailleurs aux côtés des établissements d'enseignement agricole pour encourager les jeunes à s'orienter vers les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

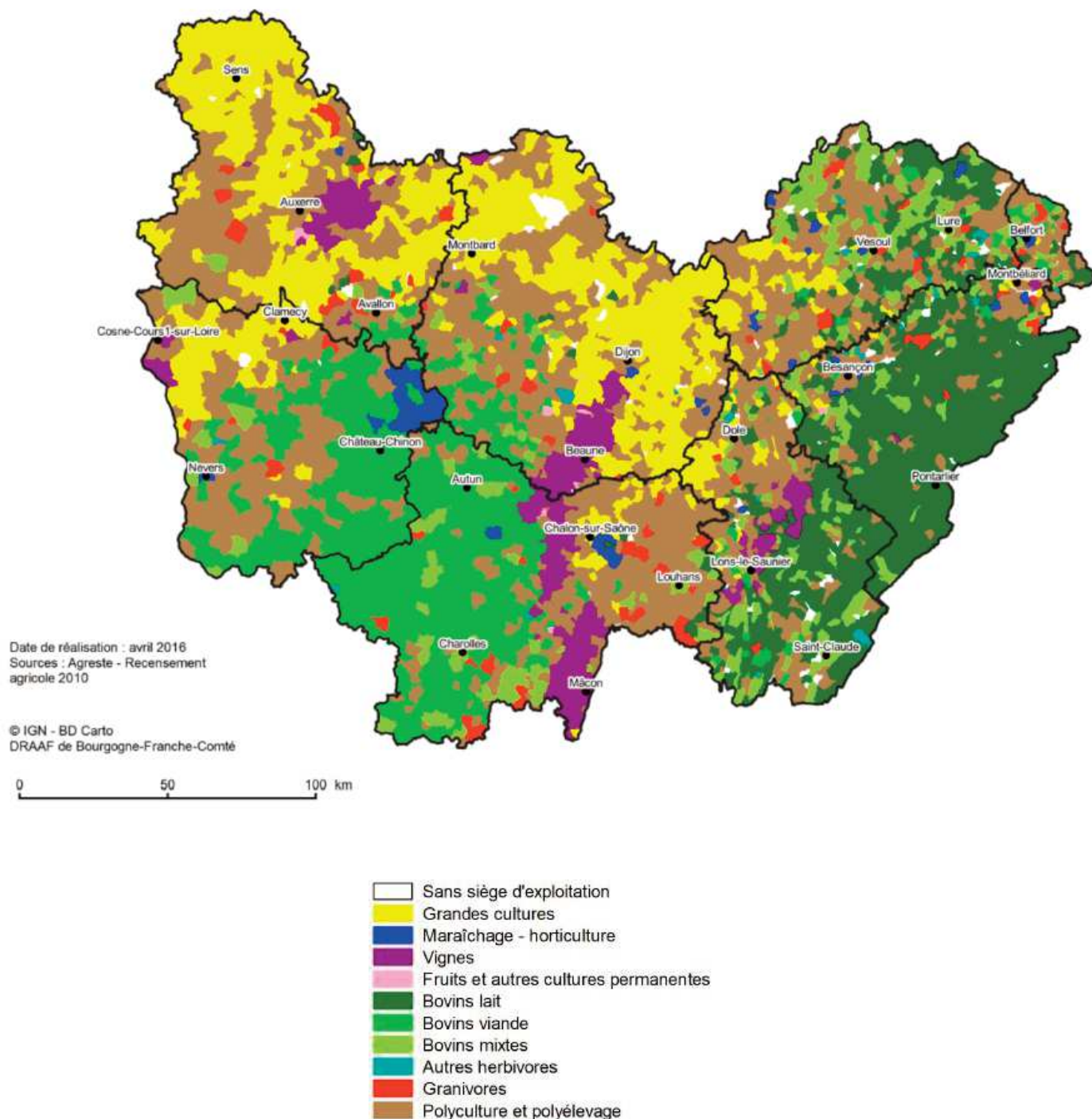
Enfin, depuis fin 2020 et en 2021, la DRAAF déploie le plan de relance de près d'1,2 milliards d'euros au niveau national, couvrant les filières agricoles, agro-alimentaires et forestières. L'objectif pour le Ministère, et en région, est d'accélérer les transitions en cours dans les différents secteurs.

La DRAAF s'appuie sur le réseau actif et dynamique des DDI et EPLEFPA pour assurer l'ensemble de ses missions en interaction avec les différents acteurs, en visant une politique coordonnée et lisible pour tous les usagers de la région Bourgogne-Franche-Comté, le tout en préservant un dialogue indispensable et riche avec le Conseil Régional, les Chambres d'agriculture, les interprofessions et l'ensemble des filières agricoles, agro-alimentaires et forestières.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos agents pour leur implication au quotidien et vous souhaite une bonne lecture de ce document rappelant les faits marquants de nos actions.

La Bourgogne-Franche-Comté en chiffres

Orientation technico-économique des exploitations en Bourgogne-Franche-Comté



26 404

EXPLOITATIONS

Agriculture

4% de la valeur ajoutée régionale

(1.7% au niveau national)

Surface agricole utile
2,5 M ha

(53% du territoire de la région)

47% de la SAU

toujours en herbe

(33% au niveau national)

50 813

actifs agricoles



168 PRODUITS

sous signe de qualité



2 583 EXPLOITATIONS

195 752 ha

10% des exploitations de la région

BOVINS-LAIT



1 586 M de litres de lait

52% AOP « Massif du Jura »

23% des pâtes pressées cuites françaises
(dont le **Comté**)

Filière **BOVINS ALLAITANTS**

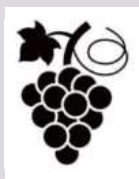
6 700 exploitations

1 884 608 BOVINS

12% des vaches nourrices françaises

LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN CHIFFRES

VIGNES



34 280 ha

1 400 972 hl de vin

7,5 % de la surface française en vigne AOP
(**33 755 ha**)

20 % de la valeur des vins AOP France
(**3^{ème} région de France**)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

46

établissements publics

72

établissements privés

10 446

élèves et étudiants

3 729

apprentis (+ 17% en un an)

FORÊT

4^{ème} région de France

la plus boisée

36% de la surface régionale

496 entreprises

Récolte = **5 M m³**

13% de la récolte française

PRODUCTIONS

VÉGÉTALES

2^{ème} région française
productrice de soja

Céréales **766 130 ha**

Oléagineux **183 635 ha**

Protéagineux **27 665 ha**

14 000 exploitations en zones intermédiaires



Une crise du Covid-19 avec des conséquences économiques et organisationnelles

OBJECTIF PREMIER

*Maintenir l'ensemble
de la chaîne d'approvisionnement
agro-alimentaire*

* Ont été réunis à cette occasion :

- les organisations syndicales agricoles : FRSEA, JA, Confédération paysanne, Coordination rurale
- Vitagora, AEA ;
- Coop de France BFC et Fédération des négociants Centre-Est
- FRAB
- Viticulture : CAVB, SVJ, FNEB
- Lait : CIL Grand-est, CIGC, FRCL, IGBC (Epoisses)
- Viande : Interbev
- Filière caprine : syndicat caprin
- Grandes cultures : CRC
- Filière équine : Conseil du cheval
- Filière porcine : Interporc Bourgogne et Franche-Comté
- Horticulture : Est Horticole
- L'association GPPR
- BPI, CER
- CRBFC, DIRECCTE, DDT, MSA

Un nécessaire accompagnement des filières

- Lors du premier confinement, l'objectif premier des services de l'Etat a été de s'assurer que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agro-alimentaire, jusqu'aux magasins de vente et grandes surfaces, était maintenu, malgré les restrictions sanitaires.

Ainsi, dès l'annonce du confinement au printemps 2020, la DRAAF, en lien avec les autres services de l'Etat (Dirccte, DREAL), a organisé des **réunions hebdomadaires** en visio-conférence avec les principales filières et acteurs agricoles et agro-alimentaires.

La **Chambre régionale d'agriculture**, la **FRSEA**, **Est Horticole**, **Vitagora**, **AEA**, le **Conseil Régional**, la **DREAL**, la **DIRECCTE** se sont régulièrement réunis, sous coordination de la DRAAF.

Ces réunions avaient vocation à recueillir les difficultés et interrogations des différents acteurs de cette chaîne, et le cas échéant d'en informer le Ministère en charge de l'agriculture pour apporter des réponses aussi rapides que possible. Les **questions** et difficultés étaient de tous ordres :

- réglementaire (par exemple la tenue des marchés locaux),
- économique (quel type d'accompagnement financier possible),
- sanitaire (protocole sanitaire vis-à-vis des employés, modalités de fourniture des masques...)

Un accompagnement des acteurs de la **filière forêt bois** a aussi été mis en oeuvre avec l'appui de l'interprofession FIBOIS.

- En juin 2020, le Préfet de région et la Présidente de Région ont réuni l'ensemble des filières agricoles et agroalimentaires* pour dresser un premier bilan des principales mesures d'accompagnement mises en place, destinées à contrer la dégradation de la situation économique et financière des exploitations et des IAA. **La plupart de ces mesures ont été génériques à tous les secteurs économiques** :

 - fonds de solidarité national,
 - dispositif d'activité partielle,
 - fonds de solidarité territorial,
 - prêts bancaires garantis par l'État,
 - reports sans frais d'échéances bancaires,
 - report d'échéances fiscales,
 - reports de paiement des cotisations MSA ou Urssaf.

Certains dispositifs d'accompagnement ont toutefois ciblé des secteurs agricoles fortement touchés, tels que l'horticulture.

Une crise du Covid-19 avec des conséquences économiques et organisationnelles

FIN 2020

Plus de **80%** des agents
télétravaillent
sur un total de 185 agents

ENSEIGNEMENT AGRICOLE La DRAAF a accompagné

- 46 organismes publics
- une quarantaine d'établissements privés

Des méthodes de travail revisitées au sein de la DRAAF

- Pour faire face à la crise sanitaire, la DRAAF, dans le respect du dialogue social, s'est d'abord organisée pour mettre en place un cadre de travail répondant aux nouvelles normes sanitaires. Le plan de continuité de l'activité a été validé.
- Pour ce faire, le budget de la DRAAF a été réorienté. D'abord pour développer la mobilité des personnels en attribuant à chaque agent les moyens de travailler à domicile. Puis en parallèle de nouveaux outils permettant la tenue des missions en mode distanciel se sont mises en place. Enfin, les systèmes d'information se sont ouverts au travail hors site. L'outil comptable de l'Etat CHORUS a été configuré pour autoriser le travail à domicile permettant ainsi à une quarantaine d'agents de poursuivre leurs missions de gestionnaires ou comptables. Ces évolutions se sont ajustées au rythme de la crise, du premier et du deuxième confinement.
- Au cours l'année 2020, le taux de télétravailleurs a bondi de 10% à plus de 80%.

Une adaptation des méthodes d'enseignement agricole

- La mise en oeuvre des formations en distanciel, uniquement au printemps 2020, et en mode hybride à partir de novembre 2020 a permis d'une part d'assurer la continuité pédagogique, malgré les conséquences de la covid 19 et d'autre part **d'accélérer tous les projets autour du déploiement du numérique éducatif**.
- Il s'agissait dans des conditions inédites et dans un temps contraint de **garantir la continuité pédagogique** pour tous (élèves, apprentis, adultes en formation), d'assurer l'évaluation et la délivrance des diplômes, mais aussi de former en un temps record les usagers à l'usage de différents outils.
- Le SRFD, plus particulièrement le pôle Appui aux Etablissements, **a accompagné les établissements dans cette révolution numérique**, puis a contribué, aux côtés du Rectorat Académique, à la tenue des Etats Généraux du Numérique Educatif à l'automne 2020. Cet accompagnement des équipes au changement des pratiques pédagogiques s'est poursuivi avec le concours actif de la Délégation Régionale à la Formation Continue (stages, échanges de pratiques...)

Une crise du Covid-19 avec des conséquences économiques et organisationnelles

3 publications

- *Les industries agroalimentaires de la région relativement préservées*, partenariat DIRECCTE-DRAAF, juillet 2020
- *Les industries agroalimentaires résistent*, partenariat DIRECCTE-DRAAF, novembre 2020
- *Un impact de la crise sanitaire globalement peu marqué pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche*, DRAAF, décembre 2020

Pour en savoir plus :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Impact-de-la-crise-sanitaire-sur,2324>

Une objectivation des conséquences de la crise tout au long de l'année 1/2

- Le SRISE a suivi avec attention les conséquences de la crise sanitaire sur les secteurs agricole et agro-alimentaire et a produit 3 publications, soit 20 pages d'analyse.
- Les exploitations agricoles ont été globalement moins touchées économiquement par la crise sanitaire que par la sécheresse. Les exploitations et les Industries agro-alimentaires (IAA) les plus touchées ont principalement été concernées par des **manques de débouchés** (difficultés dans la commercialisation des produits festifs et auprès des restaurateurs ...)
- **L'activité des IAA s'est redressée au troisième trimestre 2020** dans la région comme en France. L'emploi intérimaire a augmenté fortement mais l'emploi permanent s'est redressé plus légèrement qu'au niveau national. Lors du deuxième confinement, l'activité a ralenti à nouveau, mais cette baisse a été toutefois plus contenue qu'au printemps et l'activité est par la suite repartie rapidement. Signe d'un maintien plus fort de l'activité, le recours au dispositif d'activité partielle déployé par l'Etat a été plus limité que lors du premier confinement avec seulement 6 % des salariés indemnisés à ce titre en novembre 2020.

Une crise du Covid-19 avec des conséquences économiques et organisationnelles

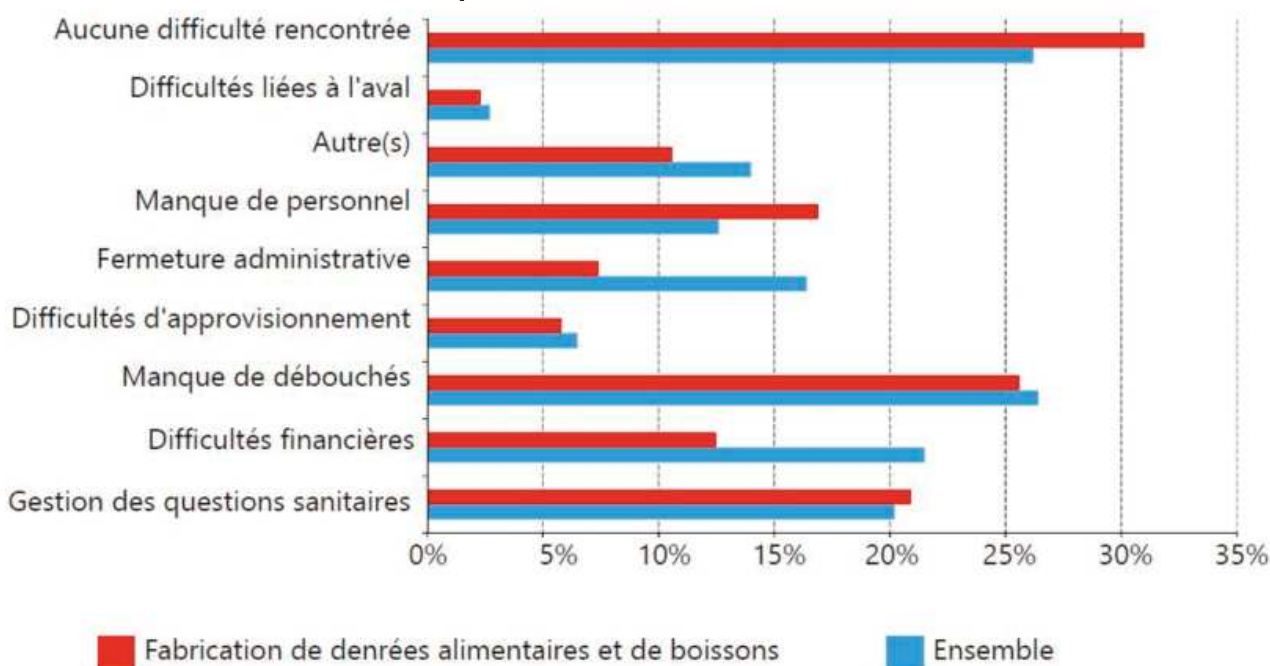
- Des entreprises IAA globalement moins touchées que d'autres secteurs ;
- Des difficultés particulières pour la filière bovins viande

Une objectivation des conséquences de la crise tout au long de l'année 2/2

- Des difficultés particulières ont été rencontrées dans le **secteur de la transformation et de la conservation de la viande**, et les abattages ont été en baisse en France en septembre et octobre. Cette difficulté est venue notamment d'un **engorgement du marché de la viande de jeunes bovins** en raison de la fermeture de la restauration hors domicile.
- La **baisse des exportations régionales** est imputable au secteur des boissons qui a connu une diminution de près de 13 % des exportations en 2020 par rapport à 2019, en raison de la nouvelle taxe imposée par les Etats-Unis. **Hors boissons, les exportations régionales des IAA ont augmenté de près de 5 % au troisième trimestre.**

Principales difficultés rencontrées par les IAA depuis le début de la crise sanitaire

au 30 novembre 2020 (% de salariés)



Note de lecture : au 30 novembre 2020, 20,2 % des salariés travaillent dans une entreprise qui rencontre des difficultés dans la gestion des questions sanitaires
 Source : Dares, enquête Acemo Covid, décembre 2020
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Une troisième année de sécheresse consécutive avec des conséquences sur les court et moyen termes

En 2020

- Plus de 30% de **déficit fourrager** en Bourgogne
- Plus de 20 millions d'euros d'**allègement fiscal** pour les exploitations les plus touchées (exonération TFNB)
- 6 départements sur 8 reconnus au titre des **calamités agricoles**



Des mesures de court terme d'accompagnement des exploitations

- La région a connu en 2020 sa **troisième année consécutive de sécheresse**. Les résultats économiques des exploitations agricoles se sont dégradés en particulier dans le secteur de **l'élevage**. Les prairies ont présenté un déficit significatif de production fin juillet, qui, au regard de la référence sur le territoire bourguignon, a dépassé les 30 %, et les périodes de canicule du mois d'août ont aggravé la situation. Les éleveurs ont dû faire face d'une part à des difficultés pour alimenter les animaux et maintenir des stocks de fourrages pour l'hiver et d'autre part à des surcoûts liés à l'abreuvement des animaux.
- Afin d'évaluer finement les conséquences de la sécheresse, la DRAAF a régulièrement publié à partir du mois de juin jusqu'à la fin de campagne un **bilan sur le déficit fourrager accompagné d'un point météo**. (<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/No14-La-production-fourragere-au>).
- Des **mesures d'allègement fiscal** ont été mises en place rapidement pour l'ensemble des agriculteurs de la région afin de soulager la trésorerie des exploitations. Les taux de dégrèvement d'office de la taxe foncière sur le non bâti (perçue auprès des propriétaires fonciers qui la déclinent à leurs locataires le cas échéant) ont ainsi été définis à partir d'un zonage harmonisé. Ce zonage est établi en concertation avec les DDT et les DDFIP, en lien avec la profession agricole, et définit des taux variables en fonction des conséquences de la sécheresse (avec un gradient Ouest / Est). **Au total, en Bourgogne-Franche-Comté, ces mesures d'allègement fiscal se sont élevées à plus de 20 M€ en 2020.**
- Toujours à partir des données objectivées fournies par la DRAAF, les départements les plus fortement touchés ont engagé par l'intermédiaire de leurs DDT une procédure de reconnaissance des **calamités agricoles** sécheresse 2020 à l'automne. Six départements (21, 39, 58, 70, 71 et 89) se sont mobilisés, avec des **dommages estimés à plus de 150 M€**. A la suite de la décision favorable du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation début 2021, les agriculteurs des zones reconnues en calamités agricole de ces six départements peuvent déposer des dossiers auprès de leur DDT pour bénéficier de mesures de soutien financier.

Une troisième année de sécheresse consécutive avec des conséquences sur les court et moyen termes

2 ETUDES EN COURS

- **Le projet ASSEC, 2020-2022**, porté par la Chambre régionale d'agriculture

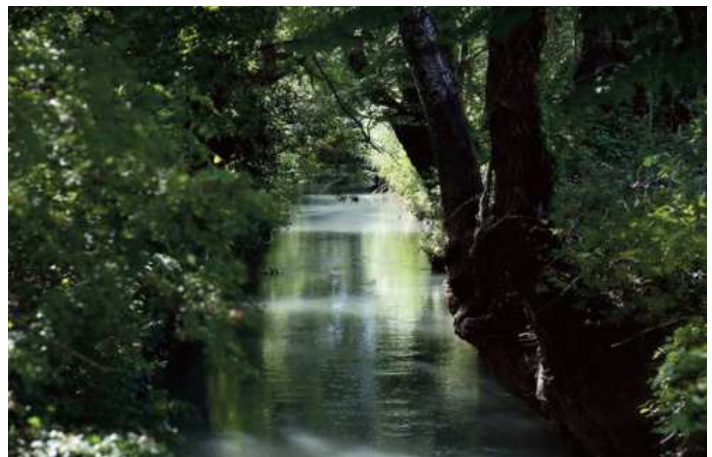
Budget : 188 000 €, financé par la DRAAF

- **Etude prospective à horizon 2050**, portée par la DRAAF BFC

Budget : 85 000 €, financé par la DRAAF, la Chambre régionale d'agriculture et le Conseil régional

Une nécessaire projection sur le moyen terme

- La succession des épisodes de sécheresse interroge sur la nécessaire **adaptation des modèles agricoles aux changements climatiques** en cours. Deux études, suivies par la DRAAF, sont en cours.
- Une première étude, le projet ASSEC, vise à recenser les pistes d'**adaptation des différentes filières à la raréfaction de la ressource en eau**. Il s'agit ensuite de les capitaliser et de les diffuser, afin d'accompagner au mieux les exploitations agricoles dans l'évolution de leurs pratiques pour une gestion durable de l'eau. L'objectif est d'apporter une réponse rapide aux agriculteurs. Cette étude, financée par la **DRAAF**, est portée par la **Chambre régionale d'agriculture**.



Copyright Cheick Saidou/agriculture.gouv.fr

- Une seconde étude prospective sur la ressource en eau et l'agriculture à l'horizon 2050 est engagée. Son principe est de réaliser un **bilan des pratiques agricoles** pour les trois principales orientations de la région et de les **confronter aux conditions climatiques futures** afin de proposer différentes **pistes d'adaptation des modèles agricoles**.

Cette démarche concernera

- les grandes cultures,
- les bovins viande,
- les bovins lait.

Elle se tient sous forme d'**ateliers territoriaux** en s'appuyant sur les lycées agricoles et les DDT dans trois départements différents.

L'étude est **financée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**, avec un cofinancement de la **Chambre régionale d'agriculture** et du **Conseil régional**, qui ont décidé de confier la démarche prospective à un bureau d'études.

Une troisième année de sécheresse consécutive avec des conséquences sur les court et moyen termes

Etudes menées par la DRAAF en 2020 pour APPRÉHENDER LE DÉPÉRISSEMENT

- Quantification spatiale du dépérissement (avec l'ONF et l'IGN),
- Suivi des trajectoires de récupération ou de dégradation des hêtres,
- Identification de facteurs de vulnérabilité (avec l'INRAE).

SYMPTÔMES DU DÉPÉRISSEMENT DU HÊTRE, JUIN-JUILLET

- Houppier avec plus de 75 % de déficit foliaire ou plus de 75% du houppier mort / manquant
- Décollements ou importantes altérations de l'écorce
- Suintements nombreux et massifs sur les troncs

Les peuplements forestiers également fortement touchés

- En quelques années, l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique est devenue la **première priorité de la filière forêt-bois régionale**.
- En 2020, en lien avec l'exceptionnelle anomalie de déficit hydrique de 2018, des dépérissements de hêtres se sont révélés sur un axe Gray-Belfort. **L'importance du phénomène, tant par ses conséquences sur les arbres que par son étendue, est de nature inédite.** Un tel dépérissement n'était pas attendu sur cette zone au cœur de l'aire de distribution et de production du hêtre.
- Les échanges réguliers avec la recherche et les forestiers suisses également concernés par ce phénomène enrichissent ces approches. La DRAAF a ainsi pu **affiner ses préconisations de gestion** de ces hêtraies dépérissantes.
- Une **feuille de route** a été établie et de nombreuses actions, financées par la DRAAF et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, ont été lancées en 2020 :
 - Elaboration d'une stratégie de **communication** interne filière et auprès du grand public,
 - Amélioration de la **connaissance** (étude de sensibilité des stations forestières au stress hydrique, modélisation des dépérissements par télédétection, etc.),
 - **Tests** en gestion (tests de nouveaux mélanges d'essences, de nouvelles essences ou provenances, de nouvelles modalités d'implantation, etc).



Dépérissement de hêtres dans le Doubs (25)

Des crises sanitaires à gérer mais aussi à prévenir

- Aide à la commercialisation des bois scolytés avec plus de 3 M€ d'aide pour la filière aval ;
- Aide au repeuplement forestier au travers du Plan de relance (150 M € au niveau national).

ESTIMATIONS

4 M de m³ de bois scolytés depuis 2018 (10% du stock d'épicéas)

Une crise sanitaire profonde sur les peuplements d'épicéas

2020 a été marquée par la **poursuite et l'aggravation de l'épidémie de scolytes** dans les peuplements d'épicéas de la région jusqu'à une altitude de 1000 mètres environ.



Scolyte typographe, 2020, DSF

Le volume de bois scolyté lié à cette épidémie depuis septembre 2018 est estimé **10% du stock d'épicéas sur pied**, que l'on peut évaluer à **44 millions de m³**. Cette situation a conduit à récolter à un rythme 2 à 3 fois plus soutenu qu'avant le début de cette crise. Une **étude de télédétection**, à laquelle ont participé les DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté, de Grand Est et d'AuRA, a été commanditée par la DGPE. Une poursuite de la phase épidémique est prédite pour 2021.

L'**arrêté préfectoral de lutte contre les scolytes** a donc été renouvelé.

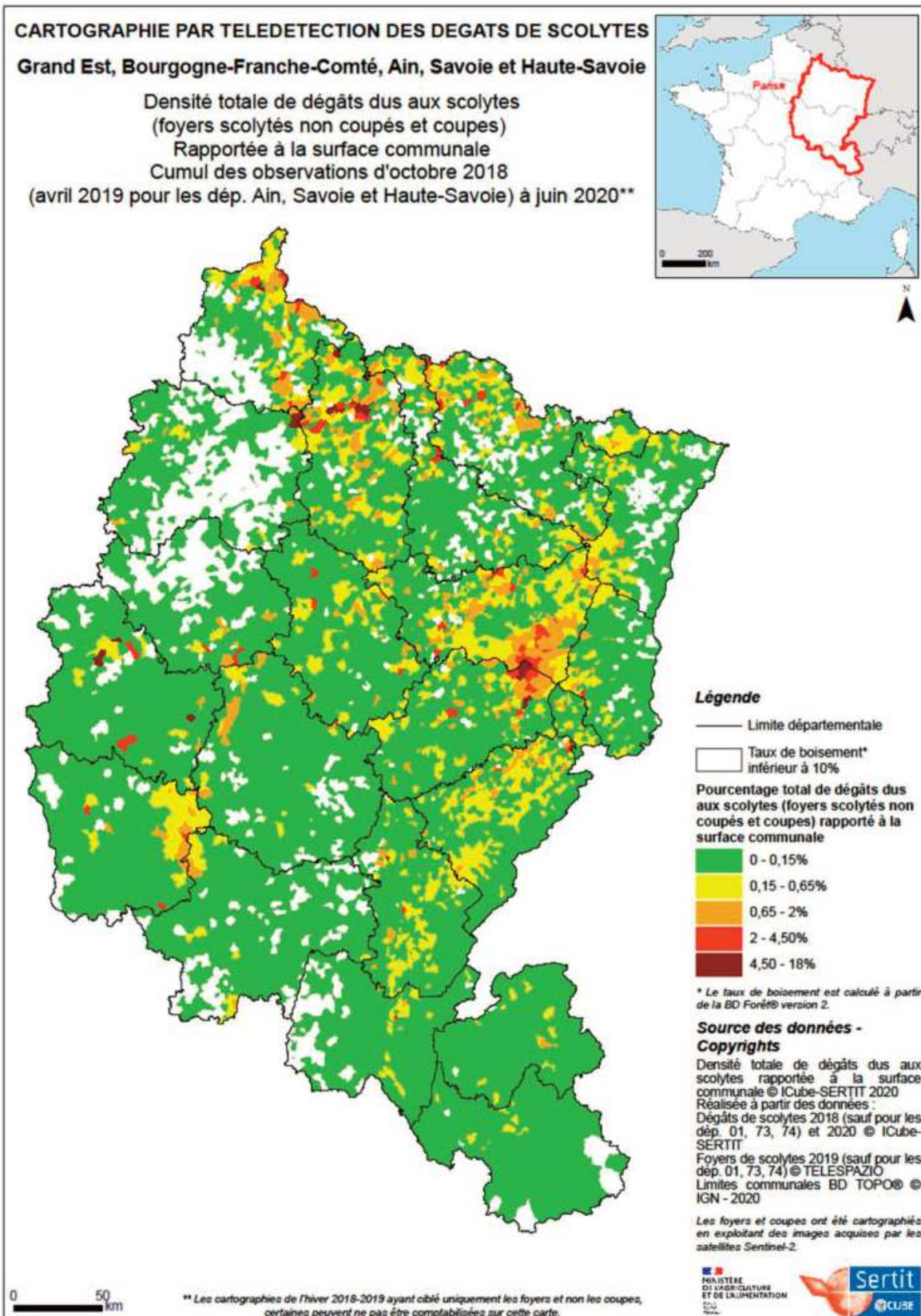
Pour accompagner les professionnels de la filière très touchés économiquement, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a mis en place une **aide à la commercialisation des bois scolytés** qui vise à favoriser le transport des bois vers des régions qui en ont besoin telle que Nouvelle-Aquitaine. En 2020, c'est une centaine de dossiers qui ont été instruits par la DRAAF pour un montant d'aide attribué qui a dépassé **3 millions d'euros**.

Les **mesures de prévention** passent quant à elles par une adaptation des repeuplements forestiers à des essences forestières moins sensibles (autres que l'épicéa). Le plan de relance dédie ainsi 150 M d'euros au **repeuplement forestier**, avec un déploiement de cette mesure en 2021. Pour la première fois, cette aide est dématérialisée et simplifiée (forfaitisation).

Enfin, pour **prévenir l'extension de cette épidémie** au secteur spécifique du Haut-Jura, la DRAAF a missionné le PNR du Haut-Jura pour une étude de faisabilité de lutte renforcée sur ce territoire pour partie épargné jusqu'à ce jour.



Des crises sanitaires à gérer mais aussi à prévenir



Des crises sanitaires à gérer mais aussi à prévenir



En 2020

9 élevages touchés par la tuberculose en Côte-d'Or

OBJECTIF

Renforcer la **prévention** des maladies (mesures de biosécurité) dans les

- 13 825 élevages de bovins
- 821 élevages de porcins
- 3 066 élevages de volailles

Des risques sanitaires en santé animale

La lutte contre la **tuberculose bovine** reste un enjeu majeur dans la région compte tenu de ses conséquences économiques et sanitaires pour les éleveurs.

Durant la campagne 2019-2020, **9** élevages de bovins ont été infectés dans le département de la Côte d'Or, soit 6 foyers de plus par rapport à la campagne précédente. Cette recrudescence souligne l'importance du **maintien des mesures de surveillance et de lutte rapprochées** à la fois dans les élevages et dans la faune sauvage.

La DRAAF apporte un appui à la DDPP en effectuant des **enquêtes épidémiologiques** dans les élevages infectés pour identifier les causes possibles de contamination et proposer aux éleveurs touchés des **mesures de biosécurité renforcées** pour prévenir de nouvelles introductions.

Le renforcement des mesures de biosécurité est également indispensable dans les élevages autres que bovins. L'augmentation des échanges et du commerce national et international, le développement des élevages de plein air, l'augmentation des contacts avec la faune sauvage, se traduisent par des risques non négligeables d'introduction et de diffusion de maladies animales.

La **peste porcine africaine** circule ainsi en Europe (et depuis quelques mois en Allemagne), l'**influenza aviaire** a de nouveau touché la filière volailles dans le Sud-Ouest de la France fin 2020.

Afin d'accompagner les éleveurs dans le renforcement des mesures de biosécurité, le plan de relance prévoit pour la région Bourgogne-Franche-Comté près de **6,3 M d'euros** qui seront déployés en 2021.

En outre, la DRAAF apporte son appui aux DDPP pour sensibiliser les éleveurs et les vétérinaires à ces risques et se préparer opérationnellement à la gestion des crises sanitaires.

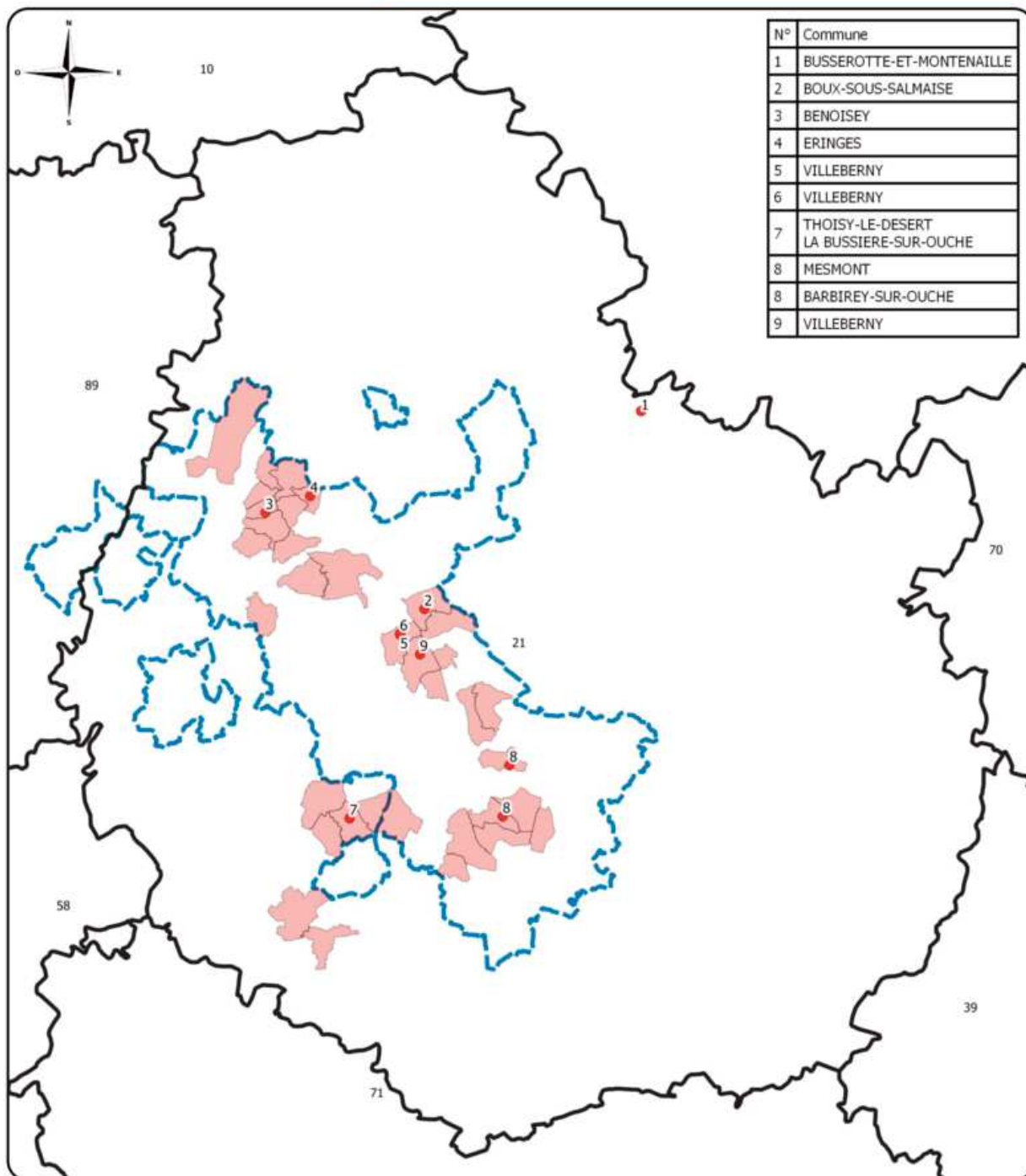
Des crises sanitaires à gérer mais aussi à prévenir



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition géographique des élevages déclarés infectés de tuberculose bovine

Campagne 2019-2020 - Département de Côte d'Or



- Localisation des bâtiments des élevages déclarés infectés
- Communes sur lesquelles des bovins infectés ont pu pâturer
- ▭ Zone de prophylaxie renforcée en 2019-2020
- ▭ Départements

0 10 20 30 km

Date de réalisation: 02 Juin 2021
Sources : ©IGN-BDCarto®, DDPP21, DDCSPP89

Des crises sanitaires à gérer mais aussi à prévenir



Vignes touchées par la flavescence dorée

LA FLAVESCENCE DORÉE

42 communes concernées en 2020
(28 en 2019)

Plus de 3 000 analyses réalisées

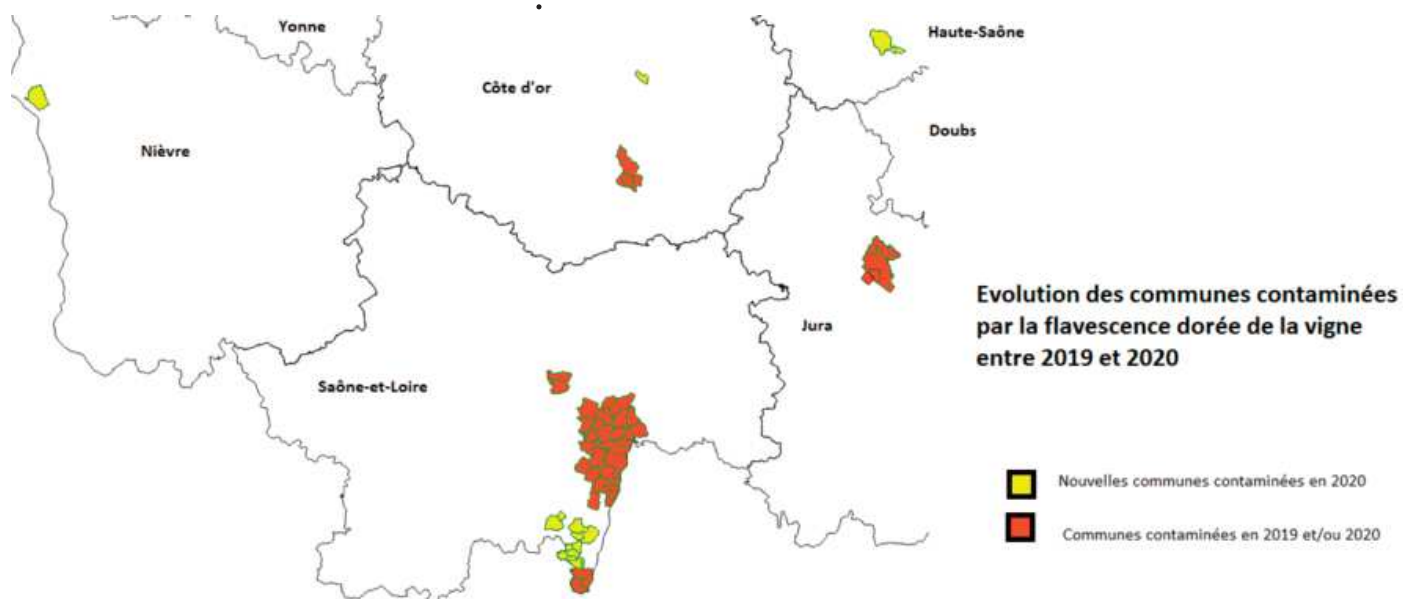
Des risques sanitaires en santé végétale

Depuis 3 ans, la situation sanitaire liée à la **flavescence dorée** de la vigne se dégrade dans la région, avec un doublement du nombre de parcelles contaminées. Cette maladie de quarantaine fortement épidémique entraîne la mort des ceps contaminés. 28 communes étaient concernées en 2019, 42 en 2020. La situation est particulièrement préoccupante dans le département de la Saône-et-Loire.

Les organisations viticoles de la région (CAVB, BIVB, SVJ, SICAVAC), Bio Bourgogne, Chambres d'agriculture, la FREDON Bourgogne - Franche-Comté, organisme à vocation sanitaire (OVS), et les services de l'Etat travaillent en synergie pour élaborer et décliner le **plan de lutte contre la maladie et son vecteur**. Depuis 2013, chaque année, les domaines viticoles se mobilisent fortement pour prospecter collectivement les parcelles de vignes à la recherche des ceps symptomatiques.

La gestion de cette maladie repose sur **trois piliers** :

- Comme mesure de **prévention**, l'utilisation de plants sains traités à l'eau chaude pour éviter l'introduction de la maladie dans les vignobles
- La **détection** rapide de la maladie, avec plus de 3 000 prélèvements réalisés pour des analyses en 2020
- La **gestion rapide des foyers** en cas de détection avec l'arrachage des ceps contaminés pour assainir les parcelles et la lutte insecticide contre la cicadelle vectrice de la maladie pour prévenir sa diffusion.



Un nécessaire maintien des activités de contrôles officiels

376 contrôles relatifs
aux produits phytosanitaires
réalisés,
dont **239** ciblant leur utilisation

* Le dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (**CEPP**) a pour objectif d'inciter les distributeurs à promouvoir ou mettre en œuvre des actions qui contribuent à réduire l'impact des produits phytosanitaires. Le contrôle consiste en une évaluation des actions promues selon une méthodologie nationale.

Des contrôles liés au respect de la réglementation en matière de produits phytosanitaires

La crise sanitaire a chamboulé l'organisation des **contrôles** sur le terrain.

A l'issue du premier confinement, durant lequel aucune inspection sur site n'a pu être réalisée, il a été nécessaire de les programmer à nouveau, en adaptant leurs modalités afin de limiter au maximum les risques de contamination.

L'équipe d'inspecteurs de la DRAAF a réussi à s'adapter dans ce contexte incertain et a atteint les objectifs fixés en juin à la reprise des contrôles, en effectuant :

- **239** contrôles d'utilisateurs de Produits PhytoPharmaceutiques (PPP) : 229 utilisateurs professionnels en zones agricoles (dont 101 dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC) et 10 utilisateurs en zones non agricoles
- **40** contrôles chez les applicateurs de PPP en prestation de service
- **28** contrôles de distributeurs de PPP : 18 contrôles chez des distributeurs professionnels, 5 contrôles chez des distributeurs grand public et 5 contrôles chez des distributeurs professionnels dans le cadre du Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP*)
- **43** prélèvements à la récolte pour s'assurer du respect des Limites Maximales de Résidus
- **26** contrôles des bonnes pratiques d'hygiène en production primaire végétale.

Les constats ont donné lieu à de nombreuses suites, principalement administratives (informations, avertissements, mises en demeure).

Un nécessaire maintien des activités de contrôles officiels

- **467** contrôles ciblant les bénéficiaires d'aide publique
- **186** contrôles en abattoir
- **150** jours de contrôle en filière Bois et Plants de vigne



Des contrôles visant à s'assurer de la bonne utilisation de l'argent public

Dans le cadre de ses missions territoriales, la DRAAF réalise un certain nombre de **contrôles** visant, entre autre, à s'assurer de la correcte distribution des aides octroyées par France AgriMer au niveau national. En 2020 ont été réalisés :

- **184** contrôles en investissements vinicoles : ces contrôles concernent 100% des demandeurs d'aide et sont réalisés avant le versement. Ils visent à vérifier la conformité du matériel subventionné et son enregistrement comptable. Dans le même temps, 36 contrôles dits « de conservation » ont été réalisés dans ces entreprises. Ils consistent à s'assurer du maintien sur site et en comptabilité du matériel subventionné lors d'un appel à projet précédent.

- **279** contrôles en stockage privé fromage : cette aide de crise a été mise en place suite au premier confinement. Ce contrôle vise à vérifier le poids, les conditions de conservation et la comptabilité matière des stockeurs. Tous les stockeurs ont été contrôlés à l'entrée en stockage des fromages mais aussi en cours de campagne et à la sortie des lots.

- **4** contrôles en investissements apicoles : cette aide sert au maintien du cheptel et à la transhumance en subventionnant du matériel ainsi que des reines, essais etc. Ces contrôles fonctionnent sur le même principe que les contrôles en investissements vinicoles.

En outre, il faut noter la réalisation de **127** contrôles de pesées, classements et marquages dans les 17 abattoirs de la région ainsi que 59 contrôles d'agrément de classificateurs. La DRAAF joue dans ce cas le rôle de tiers de confiance entre les éleveurs et les abattoirs.

Enfin, près de 150 jours de contrôles terrain ont été dédiés en Bois et Plants de vigne, consistant à s'assurer de la qualité loyale et saine du matériel végétal qui sera commercialisé dans le vignoble, dans un cadre interrégional puisque les pépiniéristes d'Alsace et de Champagne ainsi que les vignes-mères de greffons font partie du plan de contrôle.

Un nécessaire maintien des activités de contrôles officiels

Des contrôles également dans le secteur forestier



Le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) impose aux entreprises qui exploitent, utilisent ou commercialisent des produits bois, la mise en place d'un **système de diligence raisonnée** qui permet de **s'assurer de la provenance légale des bois**.

Ce système repose sur :

- Un **recueil d'informations sur le bois mis en marché** (nom de l'essence, lieu de récolte, attestations de légalité du pays d'origine, etc.)
- Une **évaluation du risque d'être en présence de bois illégal** (importations de pays hors CEE surtout)
- Une **atténuation du risque** si un risque non négligeable est décelé.

La DRAAF a contrôlé 3 scieries en 2020 sur un total national d'environ 30 contrôles réalisés par le MAA, et aucune infraction n'a été relevée. Les contrôles chez les autres utilisateurs de bois que les exploitants forestiers et les scieurs relèvent de la DREAL et des DDT.

Le déploiement de politiques incitatives au niveau régional

Sur les 26 404 exploitations de la région :

- 1,43% sont certifiées HVE
- 7,40% sont engagées dans des DÉMARCHES COLLECTIVES
- 10% sont en AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- 11% sont engagées dans une MAEC



<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/La-lettre-d-information-ECOPHYTO>

Une politique d'accompagnement au développement des pratiques d'agro écologie permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires

La DRAAF accompagne financièrement le déploiement des pratiques agro-écologiques dans les exploitations, en premier lieu au travers de **projets collectifs** : fin 2020, 101 groupes réunissant 1 930 agriculteurs engagés étaient ainsi soutenus (16 groupes « DEPHY », 23 groupes « 30 000 » et 62 groupes « GIEE »).

Le **soutien individuel** se traduit par l'accompagnement financier au travers de la PAC à la conversion à l'agriculture biologique et au changement de pratiques via les **Mesures Agro Environnementales et Climatiques** (MAEC), et à la certification HVE (au travers du plan de relance) (voir Annexe).

Début 2020, **2 666** exploitations étaient certifiées en AB en BFC (soit plus de 10% des exploitations de la région), couvrant une SAU de 195 753 ha (soit 7,6% de la SAU totale de la région, en hausse de 16% par rapport à 2018).

Le 1^{er} juillet 2020, **379** exploitations étaient certifiées HVE, contre 160 le 1^{er} janvier 2020.

Enfin, entre 2015 et 2019, **2872** exploitants (soit plus de 10% des exploitations de la région également) ont engagé 160 000 ha en MAEC.

En 2020, les exploitants dont les contrats sont arrivés à échéance ont pu prolonger leurs engagements d'une année supplémentaire, pour un total de 8,9 M€ de financements publics.

L'année 2020 a également été marquée par le lancement de la première **newsletter régionale Ecophyto**, co-construite entre la DRAAF et la Chambre Régionale d'Agriculture. Elle permet de relayer aux professionnels agricoles les nouveautés réglementaires, les résultats de projets locaux de recherche, et de valoriser les efforts déployés par les agriculteurs pour mettre en œuvre des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, en partageant un maximum d'expériences conduisant à une réduction des produits phytosanitaires sur le terrain.

L'enseignement agricole est aussi pleinement engagé dans la politique agro-écologique :

A ce stade, 13 exploitations agricoles d'EPLEFPA vont s'engager dans une démarche HVE et une exploitation dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique*. Elles passeront par la voie A de la certification, qui exige des obligations de résultats en terme de biodiversité, d'utilisation des produits phytosanitaires, de gestion de la fertilisation et de l'eau.

* La région compte 14 exploitations d'EPLEFPA.

Le déploiement de politiques incitatives au niveau régional

#EGALIM : LES PLANS DE FILIÈRES

<https://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filières>



 Intercéréales
Décembre 2017

DÉVELOPPER LES PROTÉINES VÉGÉTALES EN BFC

Deux projets en cours par la profession agricole :

- Projet Profilait
- Projet GoProtein

Un accompagnement à la structuration des filières agro-alimentaires, de l'amont à l'aval

A la suite des **Etats généraux de l'alimentation** (EGalim), les filières ont chacune établi en 2017 un **plan de filière**, présentant leur programme d'action pour le développement et la transformation de leur secteur agricole et agro-alimentaire.

Le déploiement de ces plans de filière en région est suivi par la DRAAF en lien avec le Conseil Régional.

En 2019, la DRAAF et le Conseil Régional ont ainsi organisé 17 comités de filières avec l'ensemble des acteurs économiques concernés, de l'amont à l'aval.

Tout au long de l'année 2020, la DRAAF a été l'interlocutrice principale des filières agricoles et agro-alimentaires, en veillant par ailleurs à une coordination optimale avec les autres acteurs régionaux (DIRECCTE, Conseil régional...).

Certaines filières sont bien structurées (filiale lait AOP de montagne, volailles de chair, porcines...), d'autres montrent en revanche un besoin de structuration, notamment pour répondre aux enjeux de la contractualisation et donc d'une meilleure valeur ajoutée. L'enjeu protéique apparaît aussi prégnant dans la plupart des filières, dans une région particulièrement adaptée à la culture de protéagineux et de légumineuses, et dans laquelle des débouchés peuvent s'avérer importants dans l'alimentation animale (nombreuses filières animales sous SIQO).

Sur le fondement des besoins identifiés par les filières, la DRAAF oriente les différents acteurs vers les dispositifs d'accompagnement financier les plus pertinents. Ainsi, deux projets visant à développer les protéines végétales en BFC (développement de la filière oléoprotéagineuse, et de l'alimentation animale en filière lait AOP) ont bénéficié d'un soutien financier de FranceAgrimer en 2020. D'autres dispositifs d'accompagnement financiers existent pour les filières : plan de relance de l'Etat ; plan d'accélération de l'investissement en Région, crédits européens liés au Feader Relance gérés par la région... L'existence d'une multitude de dispositifs implique que les filières et les entreprises agro-alimentaires soient au mieux informées et orientées.

Le déploiement de politiques incitatives au niveau régional

5 PAT reconnus dans
4 départements différents

4 projets de PAT
accompagnés financièrement

15 territoires formés



Une politique de l'alimentation territorialisée

La crise du Covid19 a souligné l'importance de la **souveraineté alimentaire** et le souhait pour les consommateurs de s'approvisionner en **produits locaux**.

Dans le même temps, l'alimentation est un formidable moteur pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques agricoles et vers une agriculture plus résiliente et durable.

En 2020, deux **projets alimentaires territoriaux** (PAT) ont été officiellement reconnus en BFC par le Ministère chargé de l'agriculture, en complément des trois d'ores et déjà reconnus :

- le PAT Bio du Pays Lédonien (39)
- le PAT de la Communauté de communes du grand Autunois Morvan (71).

Quatre projets de PAT ont bénéficié d'un accompagnement financier régional par la DRAAF et l'Ademe, pour un montant de 186 776 euros :

- en Côte-d'Or : pays Beaunois
- dans le Jura : Communauté de communes Arbois-poligny-Salins
- en Saône-et-Loire : Communauté de communes du Clunisois
- dans la Nièvre : PETR Nivernais-Morvan

De plus, 15 territoires qui ont bénéficié d'une formation financée via le Réseau rural afin de les aider à déployer des PAT en intégrant directement les besoins des territoires et les réseaux d'acteurs en place.

Enfin, quatre projets – autre que des PAT - ont bénéficié d'un soutien financier par la DRAAF et l'Ademe :

- deux dossiers en faveur de l'**alimentation de proximité**, pour accompagner un groupement de producteurs à ouvrir un Point de Vente Collectif, et pour renforcer l'approvisionnement en produits bio locaux en Bourgogne en restauration collective
- et deux projets sur l'**éducation alimentaire** et la **justice sociale**, avec le déploiement d'épiceries sociales et solidaires, et « FormTSens ».

Pour 2021, le plan de relance prévoit près de 200 M d'euros au niveau national pour renforcer le déploiement d'une politique de l'alimentation dans les territoires.

Encourager les jeunes à s'orienter vers les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt



Le guide des formations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté est ici : <https://www.anefa.org/wp-content/uploads/sites/19/2021/04/vf-pdf-livret-bourgogne-franche-comte-copie-compressé.pdf>

Communiquer sur les métiers de l'agriculture

Un plan stratégique de communication a été élaboré conjointement par le SRFD et le REPAFEB (réseau des EPLEFPA de Bourgogne Franche-Comté) afin de promouvoir les 200 métiers auxquels forme l'enseignement agricole.

Il s'agit d'une part de maintenir les effectifs en formation dans la région, d'autre part de promouvoir la relève générationnelle dans de nombreux corps de métiers.

Ce plan a été validé en juillet 2020 à l'occasion d'un séminaire des équipes de direction d'EPLFPA à Montmorot (39) et prévoit plusieurs axes de travail :

- le développement de la communication numérique,
- la formation des acteurs à la communication sur les réseaux sociaux,
- l'élaboration d'un cahier des charges commun aux EPLEFPA afin de s'inscrire dans une stratégie de marque.

Le SRFD participe également à l'élaboration de documents de communication en lien avec les professionnels : à l'automne 2020 sont entre autres parus un guide des formations élaboré en partenariat avec l'ANEFA et une plaquette sur les formations certifiées AB à l'occasion du salon Tech'nBio, ...

Décliner régionalement le plan « enseigner à produire autrement » en s'appuyant sur un réseau régional de référents

Exemples d'actions conduites en 2020 :

- mise en œuvre de la méthode IDEA4 (Indicateur de Durabilité des Exploitations agricoles),
- co-animation d'actions intégrées dans EcophytoTER Nord EST,
- coordination groupe herbe Franche Comté,
- certification Plante Bleue des 3 exploitations horticoles de BFC (Tournus, Valdoie et Plagny),
- expérimentation sur le "commercialiser autrement" sur le bassin dijonnais avec le lycée de Plombières.

Des actions communes à plusieurs établissements sont également menées :

- Durespece (Durabilité et Résilience des Systèmes Polyculture Elevage) qui mobilise les référents et les équipes pédagogiques de 9 établissements et exploitations,
- le renforcement du lien enseignement technique – recherche – enseignement supérieur sur la polyculture élevage et les systèmes de culture en lien avec le PSDR de Bourgogne Franche-Comté,
- une démarche régionale de certification HVE 3 pour l'ensemble des Exploitations Agricoles des EPLEFPA de Bourgogne Franche-Comté.

Encourager les jeunes à s'orienter vers les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt



La politique des jeunes à l'installation

En Bourgogne-Franche-Comté, près d'un agriculteur sur deux a plus de 50 ans. Près de 13 000 chefs d'exploitation vont cesser leur activité dans les 10 prochaines années. Aujourd'hui en moyenne, seulement deux départs sur trois génèrent une installation et ce taux moyen cache de fortes disparités selon les territoires et la nature des productions.

55 % des nouveaux installés de moins de 40 ans bénéficient de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). Depuis le début de la programmation actuelle, le nombre d'installations aidées a progressé régulièrement : de 334 en 2015 il a atteint un plateau équivalent à 420 depuis 2018.

En raison de la crise sanitaire en 2020, cette dynamique a été fortement mise à mal ; en effet on a enregistré seulement 366 DJA accordées soit une baisse de près de 12 % par rapport à 2019. Cette baisse est particulièrement sensible dans le Jura et en Saône et Loire et dans une moindre mesure en Haute-Saône. Le nombre d'installations aidées se maintient dans les autres départements. Les accueils réalisés dans les Points Accueil Installation (PAI) anticipent les chiffres constatés en DJA l'année suivante. Après le niveau record de 1 668 accueils réalisés en 2018, ce chiffre a plongé à 1 438 en 2019 pour remonter à 1 503 en 2020, ce qui laisse présager une réaugmentation des installations en 2021.



La DRAAF BFC: des femmes et des hommes

Les chiffres de l'année 2020



185 agents

72 agents à Besançon
113 agents à Dijon

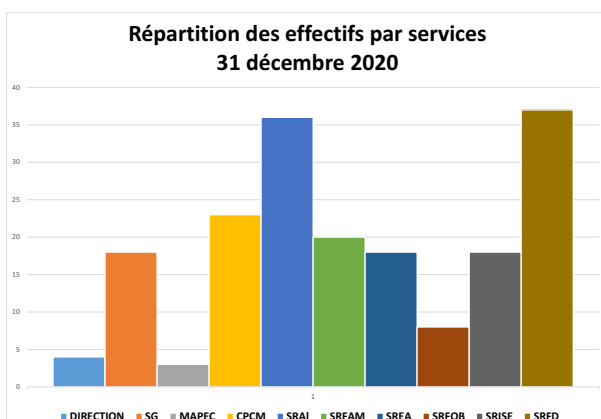
107 
78 

4 CHSCT
2 comités techniques
7 réunions informelles de dialogue social

6%
des agents reconnus handicapés

33 agents à temps partiel

Répartition des effectifs par services
31 décembre 2020



54%
des agents formés en 2020*

* En 2020, le nombre d'agents formés est en nette diminution en raison de la pandémie et des confinements. Pour mémoire le taux d'agents formés était de 65% en 2019.

Annexes : Aides attribuées aux filières agricoles et agro-alimentaires pour la région BFC



Aides de la PAC engagées (Tableau 1)

Le montant total des aides de la politique agricole commune gérées par l'ASP (Agence de Services et de Paiements) et versé aux exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 781 M €, ce qui représente 9 % de l'enveloppe nationale.

Les aides du 1^{er} pilier s'établissent, à elles seules, à hauteur de 600 M € soit 77 % des aides versées en BFC par l'ASP. Ces aides se décomposent en aides **découplées** et aides **couplées**.

- Les aides découplées majoritaires en valeur (**495 M €**), comprennent notamment le « Paiement de base » ou DPB (Droit au Paiement de Base, qui a remplacé en 2015 le droit au paiement unique). La valeur de celle-ci est déterminée sur la base des paiements historiques de 2014. Celle-ci a progressivement convergé afin que l'aide par hectare apportée à chaque agriculteur se rapproche de la valeur moyenne nationale en 2019. En France métropolitaine, le DPB moyen pour les 52 premiers hectares s'élève à 114 €. En BFC, il s'établit à 109 €. A ce titre, 256M € sont attribués à 18 600 exploitations agricoles de la région.

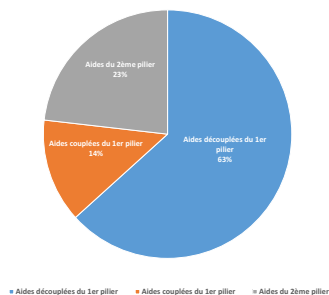
Le « Paiement vert » accordé au respect de trois actions spécifiques en faveur de l'environnement atteint 179 M € en BFC. Quant au « Paiement redistributif » et au « Paiement JA », leur montant respectif s'élève à 51 M € et à 7 M €.

- Les aides couplées atteignent **105 M €** en Bourgogne-Franche-Comté. Celles-ci, versées à certaines productions animales ou végétales, illustrent des particularités régionales.

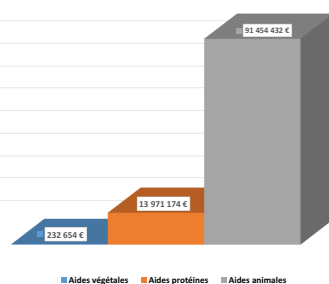
- Les aides aux bovins allaitants attribuées à 6 700 exploitations de BFC représentent **13 % de l'enveloppe nationale**, soit 74 M €. 4 100 exploitations de la filière bovins laitiers reçoivent **10 % de l'enveloppe nationale** pour un montant de 13 M €.

- Au sujet des aides couplées végétales, la Bourgogne-Franche-Comté se démarque une fois encore en mobilisant **11 % de l'enveloppe nationale** (14 M sur 134 M€). En effet, la région reçoit 21 % de l'aide nationale à la « Production de soja », 15 % à la « Production de chanvre », 11 %, soit 5 M€, d'aide à la « Production de protéagineux » et 7 M€ à la « Production de légumineuses fourragères ».

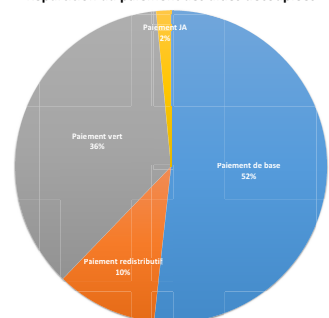
Répartition du paiement des aides des 1er et 2ème piliers



1er pilier : répartition du paiement des aides couplées

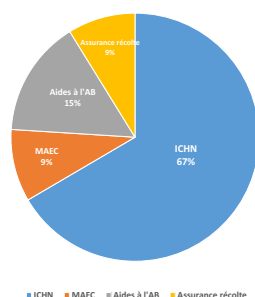


1er Pilier : Répartition du paiement des aides découplées



Annexes : Aides attribuées aux filières agricoles et agro-alimentaires pour la région BFC

2ème pilier :
répartition des aides SIGC ou assimilé



Aides de la PAC engagées (Tableau 1)

L'objectif des aides du 2^{ème} pilier en faveur du développement rural revient non seulement à soutenir les zones rurales de l'Union Européenne mais aussi à relever les nombreux défis économiques, environnementaux et sociétaux du XXI^{ème} siècle.

Plus flexibles que les aides du premier pilier, elles permettent aux autorités nationales, régionales ou locales d'établir, à partir d'un « menu de mesures » européen, leurs propres programmes septennaux de développement rural.

Contrairement au premier pilier, intégralement financé par l'Union Européenne, les programmes du second pilier sont cofinancés par des fonds provenant de l'UE, de l'Etat ou encore des régions. En Bourgogne-Franche-Comté, les aides versées par l'UE via le Feader sur le 2^{ème} pilier de la PAC atteignent 181 M€ représentant ainsi 11 % de l'enveloppe nationale, pour lesquels des cofinancements viennent, soit de la Région, soit de l'Etat, soit des Conseils départementaux.

- La région tire particulièrement profit de la Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) «Systèmes herbagers et pastoraux », disposant ainsi de 22 % de l'enveloppe nationale (soit 7 M€). Sur l'ensemble des MAEC, la région BFC émerge à hauteur de 17 M€, ce qui représente **7% de l'enveloppe nationale**.
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) de 121 M€, **11 % de l'enveloppe nationale**, allouée à la région, concerne 10 300 exploitations. L'Aide à l'« Assurance Récolte » bien mobilisée en BFC au regard des autres régions, s'élève à 16 M€, soit **12 % de l'enveloppe nationale**.
- Le développement de la filière Agriculture Biologique (AB), autre singularité de la région, a consacré **11 % de l'enveloppe nationale** des aides AB, répartis entre l'aide à la Conversion de 21 M€ et l'aide au Maintien de 6 M€.

Annexes : Aides attribuées aux filières agricoles et agro-alimentaires pour la région BFC



Dispositifs d'accompagnement financier de France Agrimer (Tableau 2)

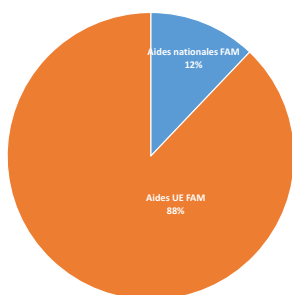
Sur les **12,9 M€** d'aides versées par FranceAgriMer en Bourgogne-Franche-Comté, 88% l'ont été au titre des aides communautaires.

Les aides à la filière viticole ont mobilisé plus de **10,8M € de fonds européens** (FEAGA), dont 8,5M€ d'aides aux investissements dans les chais et les caveaux de la région. 2,1M€ d'aides ont été consacrés à la promotion des vins de Bourgogne-Franche-Comté en France et à l'international. 133 000 € ont enfin été destinés à la restructuration du vignoble (aides à l'arrachage), principalement en Saône-et-Loire.

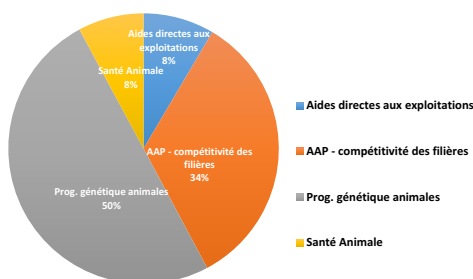
S'agissant des **crédits nationaux** (1,5 M€), la moitié ont été orientés vers la recherche pour l'amélioration génétique des espèces animales (bovines, ovines et interfilières) ainsi que vers le service universel d'insémination artificielle.

Enfin, 226 609 € ont été octroyés aux organisations de producteurs et aux chambres d'agriculture pour des programmes d'assistance technique aux agriculteurs, permettant à ceux-ci de maîtriser davantage leurs coûts de production, de sécuriser leur exposition à la volatilité des marchés, de réduire leurs intrants, d'augmenter leur autonomie alimentaire et d'améliorer la biosécurité de leurs élevages.

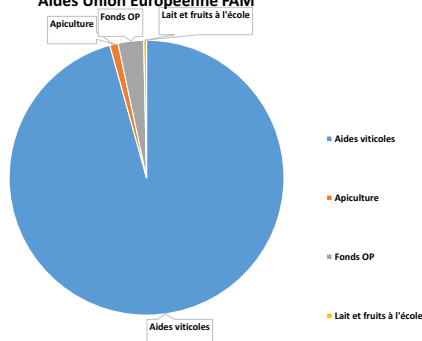
Aides France AgriMer



Aides nationales FAM



Aides Union Européenne FAM

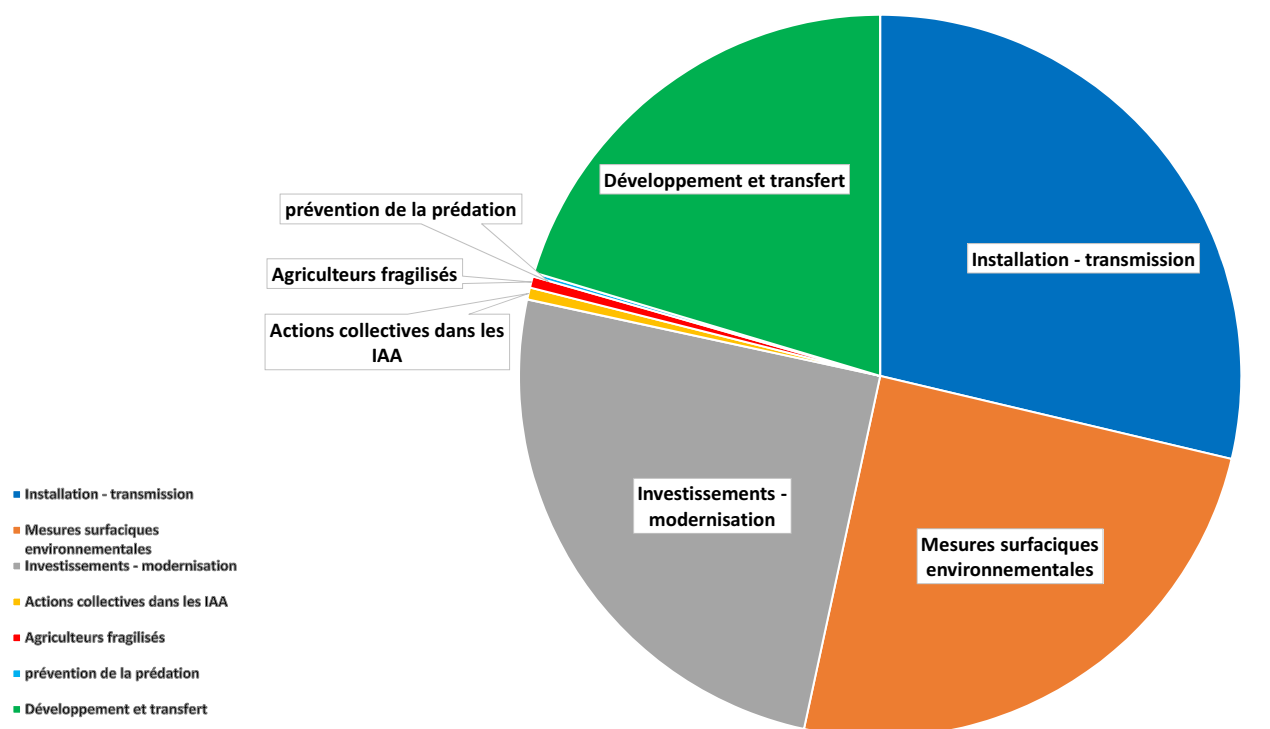


Annexes : Aides attribuées aux filières agricoles et agro-alimentaires pour la région BFC

Dispositifs d'accompagnement financiers du BOP 149 (hors forêt bois) et BOP 775 (CASDAR)

- La DRAAF bénéficie de **6,5% des crédits nationaux gérés par le MAA** sur le BOP149. Sur les **12,326 M€** d'aides engagées par la DRAAF, près de 86% l'a été en cofinancement des aides communautaires du FEADER du deuxième pilier.
- Les **aides relatives à l'installation et à la transmission** représentent le principal poste avec plus de 4,32M€ dévolus, dont une majorité pour des aides individuelles directes aux exploitations (Dotation Jeunes Agriculteurs, stages, diagnostic), les autres mesures concernant le financement de structures d'accompagnement (pour les points accueil installation, l'accompagnement à l'installation...). La Bourgogne-Franche-Comté bénéficie de 9% des crédits dédiés à la DJA au niveau national.
- La dotation MAEC/Bio sur les mesures surfaciques agroenvironnementales et climatiques ainsi que l'agriculture biologique, d'un montant total de 44,6 M d'euros- tableau 1-, représente 6% de l'enveloppe nationale du BOP149, soit 3,7 M €. Ces crédits ont été consacrés
 - à 95% au financement de la conversion à l'agriculture biologique pour un montant de 3,53 M d'euros, venant en cofinancement de 27,5 M d'euros de crédits européens) et
 - 5% au financement de MAEC (en cofinancement des 17 M d'euros de crédits européens).
 Les MAEC ont été principalement souscrites en 2015 et 2016, pour 5 ans, par conséquent les nouveaux engagements ont été limités en 2019, ce qui explique cette répartition.

Répartition des aides gérées sur un budget régional de la DRAAF BFC



Annexes : Aides attribuées aux filières agricoles et agro-alimentaires pour la région BFC

Dispositifs d'accompagnement financier du BOP 149 (hors forêt bois) et BOP 775 (CASDAR)

- Les crédits du ministère consacrés au financement de la conversion bio ont été mis en oeuvre en dehors des zones d'intervention des agences de l'eau (aires d'alimentation des captages principalement). La répartition par département est donc le reflet à la fois de la dynamique de conversion à l'agriculture biologique mais également de l'étendue des zones d'intervention des agences de l'eau.
L'animation de la filière biologique nécessite toujours plus de besoin, avec la nette augmentation des surfaces certifiées depuis quelques années (317 000€ soit 14% de l'enveloppe nationale).
- Les investissements dans la modernisation des exploitations par l'Etat représentent près de 3,7M€ en 2019 et 6% de l'enveloppe nationale, avec une forte demande de la part des agriculteurs. Une dotation complémentaire du MAA été accordée à la DRAAF BFC pour pouvoir répondre aux besoins.
- Les autres mesures citées sont plus modestes mais importantes pour les différents acteurs : l'aide aux actions collectives immatérielles vers l'aval des filières permet de financer des formations et conseils aux IAA pour 80 000€, tandis que les agriculteurs fragilisés disposent d'accompagnement au travers de différentes mesures. Le dispositif relatif à la prédation permet de financer les exploitations dans des investissements de protection des troupeaux envers les prédateurs.
- L'appui aux organisations professionnelles agricoles dans le développement et le transfert aux agriculteurs - BOP 775 - représente une part importante des aides attribuées par la DRAAF (fonds CASDAR), avec plus de 2,7 M€ dédiés.

Glossaire

AEA	Association des Entrepreneurs de l'Agroalimentaire
ANEFA	Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture
ASP	Agence de Services et de Paiement
BIVB	Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne
BPI	Banque Publique d'Investissement
CAVB	Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne
CEPP	Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques
CER	Centre d'Economie Rurale
CHSCT	Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
CIGC	Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRBFC	Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
CRC	Comité Régional des Céréales
DDFIP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGPE	Direction Générale de la Performance Economique et environnementale des entreprises
DIRECCTE	Direction Regionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPLEFPA	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie
FNEB	Fédération des Négociants-Éleveurs de Grande Bourgogne
FRAB	Fédération Régionale d'Agriculture Biologique
FRCL	Fédération Régionale des Coopératives Laitières
FRSEA	Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
GPPR	Gastronomie et Promotion des Produits Régionaux
HVE	Haute Valeur Environnementale
IAA	Industrie Agroalimentaire
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
IGBC	Indications Géographiques Bourguignonnes et Champenoises
IGN	Institut National de l'Information Géographique et Forestière
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
JA	Jeunes Agriculteurs
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
MSA	Mutualité Sociale Agricole
ONF	Office National des Forêts
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PNR	Parc Naturel Régional

Glossaire

PPP	Produits Phyto Pharmaceutiques
PSDR	Programme pour et Sur le Développement Régional
RBUE	Règlement sur le Bois de l'Union Européenne
REPAFEB	Réseau des Etablissements Publics de Formation Agricole de Bourgogne Franche-Comté
SAU	Superficie Agricole Utilisée
SICAVAC	Service Interprofessionnel de Conseil Agronomique, de Vinification et d'Analyses du Centre
SIQO	Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine
SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
SRISE	Service Régional de l'Information Statistique et Economique
TFNB	Taxe sur le Foncier Non Bâti